DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tél: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tél: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement
9, Quai CREQUI _ 38000 GRENOBLE _ tél: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE ST. PIERRE de CHERENNES

N° INSEE 443

LEGENDE

INONDATIONS

Code du règlement			
1_1	bleu	Zone submersible de fond de vallee	Construction réglementee
1_2	bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant	Construction autorisee sous conditions
2	bleu	Zone marecageuse	Construction autorisee sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3	violet	Zone de debordement des torrents	Construction interdite (sauf conditions particulieres)
4	violet	Zone d instabilite du lit	Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5_1	orange	Glissements importants	Construction interdite
5_2	orange	Glissements de faible ampleur	Construction autorisee sous conditions

AVALANCHES-EBOULEMENTS

6_1	rouge	Zone dangereuse	Construction interdite
6_2	rouge	Zone de moindre risque	Construction autorisee sous conditions

EFFONDREMENTS

7		Zone d effondrements	Construction reglementee

NOTA : Construction reglementee= interdite ou autorisee sous conditions suivant le cas.

Geologue: *Liliane BESSON*
Dessinateur:

Etabli	24	10	1980	*ECHELLE*
Modifie			198	
Approuve			198	1/10000

Commune de Saint-Sauveur
Commune de Beauvoir-en-Royans
Commune de Presles
Commune de Rencurel
Commune d'Izeron
Grenoble
St Pierre de Cherennes
le Carter
le Bouvet
Mourlier
les Côtes
Lachat
le Bourgeat
les Raillets
les Têtes
les Guinards
le Carra
le Pater
les Bayarets
le Rochat
CHATELAR
le Guillon
PLAN DU FA
le Fa
FORET DOMANIALE
SERRE DU FADE
SERRE DE COLOGNE
Scarel de Font Sala
Pas du Chamois

Vu pour être annexé à mon arrêté du 09 JUIN 1986
Grenoble le
Pour le Préfet Commissaire de la République du Département de l'Isère
Le Chef de Bureau Délégué,
M. COMMON